

Mars bleu 2024

Programme national de dépistage du cancer colorectal
Un test simple et rapide qui peut sauver la vie



Pour qui ?

Pour les femmes et les hommes entre 50 et 74 ans :

- sans symptômes
- sans antécédents familiaux
- sans facteurs de risque
- sans antécédents personnels

En cas de sang dans les selles, de perte de poids inexplicquée ou de troubles du transit, un avis médical s'impose

En pratique

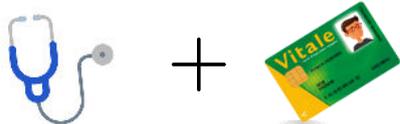


Une invitation à faire le dépistage vous est adressée par l'assurance maladie pour obtenir l'enveloppe bleue contenant le nécessaire pour pratiquer le prélèvement à votre domicile !

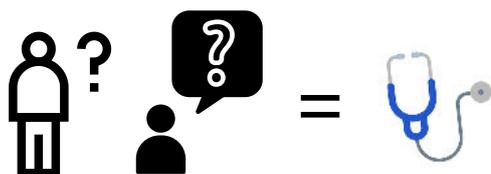
L'enveloppe peut être retirée auprès d'un professionnel de santé (médecin, pharmacien, spécialiste) ou vous pouvez la commander en ligne <https://monkit.depistage-colorectal.fr/#/accueil>

FAQ

Je n'ai pas reçu mon invitation?



Si vous êtes éligible l'enveloppe retirée auprès d'un professionnel de santé (médecin, pharmacien, spécialiste) avec votre carte vitale.



J'ai moins de 50 ans

Vous n'êtes pas concerné par le dépistage, en cas de doute n'hésitez pas à en parler à votre médecin.



Et après ?

Les résultats sont transmis au médecin indiqué sur la fiche de renseignements.

Quelle périodicité?



ans



Tous les 2 ans jusqu'à 74 ans si le résultat est négatif. S'il est positif le médecin vous orientera vers un gastroentérologue.

